

club alpin français Aix les Bains

26 place de la Chaudanne, BP 305 - 73103 Aix-les-Bains Cédex
tél. : 04 79 35 50 72 - courriel : infos@clubalpinaixlesbains.org
site internet : <http://www.clubalpinaixlesbains.org>
permanences et secrétariat : mardi et vendredi de 18h00 à 19h30

Bienvenue au CAF d'Aix-Les-Bains

Ce feuillet d'accueil vous guidera dans le choix de vos activités et vous donnera toutes les informations utiles.



Le CAF d'Aix-les-Bains est l'un des 240 clubs que compte la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) qui rassemble de l'ordre de 90.000 adhérents. Avec 520 membres, il est le 4^{ème} CAF de Savoie.

Le CAF d'Aix-les-Bains est une association type loi de 1901 gérée et animée par des bénévoles. Il a été fondé le 25 novembre 1874.

Il a pour but de faire découvrir et aimer la montagne à tous dans le respect de l'environnement. Il a un rôle de formation et d'apprentissage de l'autonomie et de la sécurité.

Pratiquer des activités

Dès votre adhésion, vous avez librement accès à l'ensemble des activités du club. Elles sont gérées et encadrées par des initiateurs (bénévoles) diplômés. Vous pouvez ainsi pratiquer l'alpinisme, l'escalade (en milieu naturel ou sur structure artificielle), la cascade de glace, le ski de montagne (peaux de phoque), le ski de fond, la randonnée pédestre, les raquettes à neige, le vélo de montagne.

Les sorties en collectives - Vous pouvez découvrir la montagne entre amis ou dans le cadre des collectives du club. Tout au long de l'année, des sorties sont organisées en semaine (jeudi : raquettes, randonnée pédestre) et le week-end (toutes les activités en fonction des saisons). Des raids et des sorties de plusieurs jours peuvent également être proposés.

L'organisateur de la collective est responsable de son bon déroulement. Il définit le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course, des conditions météorologiques... Il juge des niveaux technique et physique nécessaires pour que le groupe soit homogène et puisse évoluer en toute sécurité. Il peut être contraint de refuser d'emmener une personne dont les capacités ne lui sembleraient pas suffisantes pour la course envisagée. En montagne, il prend toutes les décisions utiles pour garantir la sécurité de tous : choix de l'objectif, horaire, itinéraire, vitesse de progression, technique et, éventuellement, demi-tour. En participant à la collective, chacun s'engage à respecter ses décisions.

Les trajets se font généralement en covoiturage. Les participants remboursent au conducteur leur part sur la base de 0,28 €/km. Les sorties du jeudi peuvent également être réalisées en car sur la base forfaitaire de 15 € la journée. Pour les départs, rassemblement au parking des Prés Riants (stade bouliste).



Pour toutes les activités organisées, vous devez vous inscrire lors des permanences : le mardi pour les activités du jeudi, le vendredi pour les activités de fin de semaine.

La compétition - Il est possible d'aborder la compétition dans certaines activités du club. Actuellement, des équipes de compétiteurs évoluent en escalade et ski de montagne.

Vous former

Les formations club - En début de saison, des initiations sont proposées dans certaines disciplines : escalade, risques d'avalanche (nivologie, Arva), école neige et glace, alpinisme, ski de montagne. Nous vous conseillons de participer à ces journées qui vous permettront d'acquérir assurance et sécurité dans vos sorties. Elles vous ouvriront aussi une approche plus large de la montagne.

Les formations fédérales - Des stages de formation sont organisés dans le cadre de la fédération. Ils permettent d'acquérir des diplômes d'initiateur (bénévole) dans toutes les disciplines. Pour vivre, se renouveler et assurer le dynamisme que vous attendez, notre club a besoin de

volontaires qui s'engagent dans ce cursus. Ces stages sont enrichissants tant sur le plan des connaissances que sur celui des relations humaines. Ils sont aussi l'occasion de nouer des liens avec d'autres passionnés de la montagne. Le club vous remboursera les frais de stage sur trois ans sous réserve du respect des engagements d'encadrement pris lors de la remise du brevet d'initiateur.

Les jeunes de 8 à 18 ans

Des activités spécifiques leur sont proposées, telle l'escalade, encadrée par des moniteurs brevetés d'Etat. Les jeunes peuvent aussi participer aux activités des adultes ; ils restent sous la responsabilité de leurs parents (autorisation parentale), la sortie étant encadrée par une personne compétente (breveté d'Etat ou initiateur CAF) et expérimentée.

Avantages liés à l'adhésion au CAF

Le chalet – Notre club gère un chalet situé à Crolles. Les adhérents CAF peuvent le louer pour la journée à un tarif tout à fait modique.

Location de matériel – Vous pouvez louer, pour les sorties collectives ou individuelles, le matériel nécessaire (Arva, raquettes à neige...).

Les refuges – En tant que membre du club, vous avez droit à une réduction de 50 % sur les tarifs des nuitées des CAF de France et des pays étrangers (Autriche, Italie....) Un tarif préférentiel vous est accordé dans les refuges d'autres associations (Parc national de la Vanoise et Tour du Mont Blanc).

Autres réductions – Vous pouvez aussi bénéficier de réductions dans certains magasins de sport (Sport 2000 à Drumettaz : 15% sur le rayon montagne, 10% sur le reste du magasin ; Sport Aix Trem...).

L'adhésion

L'adhésion est prise individuellement. Elle est valable sur le plan national ; l'adhésion dans un club vous permet d'accéder aux activités d'un autre CAF. Elle est valable du 1^{er} octobre 2007 (1^{er} septembre 2007 pour les nouveaux adhérents) au 30 septembre 2008 à minuit. L'adhérent bénéficie de tous les droits attachés à sa qualité de membre jusqu'au 31 octobre 2008 (assurance, tarifs dans les refuges...). Les inscriptions ont lieu au local pendant les permanences.

4 formalités à accomplir :

✎ remplir le bulletin d'adhésion (disponible au local, sur internet ou sur demande),

☞ fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités physiques de moins de trois mois ; ce certificat est nécessaire pour une première adhésion ; il ne vous sera pas demandé lors des renouvellements,

☞ pour les moins de 18 ans, fournir une autorisation parentale (à retirer au local pendant les permanences, sur internet ou sur demande),

✎ joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du club alpin français d'Aix-les-Bains. La licence ne vous sera remise que lorsque votre dossier sera complet.

Le CAF d'Aix-les-Bains accepte le règlement :

> pour les – de 18 ans, par la **carte M'ra** grâce à une convention signée avec la région Rhône-Alpes (remboursement de 30 € sur la prise d'une licence sportive),

> par « **coupons sport** » grâce à une convention signée avec l'ANCV (les personnes utilisant les coupons sport devront régler au CAF les frais que lui facture l'ANCV, soit 2 € pour toute remise inférieure à 200 €).



La carte découverte – Elle vous permet de participer à titre d'essai aux activités du club.

Durée maximale : 3 jours, consécutifs ou non. **2 types de carte :** carte « **une journée** » au prix de **4 €** ; carte

« **48 heures** » au prix de **7 €**. Elle comporte une assurance complète mais n'ouvre pas droit aux réductions dans les refuges et ne permet pas de participer aux compétitions organisées au sein du club.

L'assurance

L'assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire et incluse dans la cotisation fédérale (cf. loi sur le sport).

L'assurance de personne qui couvre les dommages corporels et les frais subis par l'adhérent (frais médicaux, frais de recherche, frais d'assistance et de rapatriement) est facultative.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire l'assurance de personne compte tenu du texte de loi qui permet désormais aux communes de récupérer les frais de secours qu'elles ont engagés, auprès des bénéficiaires de ces secours (article 54 de la loi du 27 février 2002, dite loi sur la démocratie de proximité)

Lisez avec soin le dépliant qui vous est remis.

	conditions remplies au 1 ^{er} janvier 2008	définition	adhésion avec RC seule	adhésion avec assurance de personne	revue LMA	votre total
A1	membre de plus de 65 ans et cafiiste depuis plus de 25 ans	né avant le 01.01.1943 et inscrit au CAF avant le 01.01.1983	48,60 €	61,20 €	14 €	
C1	conjoint de membre titulaire du même club		41,70 €	54,30 €		
E1	enfant de membre de 18 à 24 ans	né entre le 01.01.1984 et le 31.12.1989	28,10 €	40,70 €		
E2	enfant de membre et de moins de 18 ans	né après le 31.12.1989	18,40 €	31,00 €		
J1	jeune de 18 à 24 ans	né entre le 01.01.1984 et le 31.12.1989	37,40 €	50,00 €		
J2	jeune de moins de 18 ans	né après le 31.12.1989	28,10 €	40,70 €		
S1	titulaire d'un brevet d'état de guide ou d'accompagnateur montagne	quel que soit l'âge	53,04 €	65,64 €		
T1	membre titulaire de 25 ans et plus	né avant le 01.01.1984	60,10 €	72,70 €		

Vous informer

La revue du club – Nous faisons paraître deux fois par an un livret retraçant la vie du club et donnant tous les programmes de la saison. Cette plaquette est disponible au local. L'office du tourisme d'Aix-les-Bains peut aussi vous fournir tous les documents d'information sur le club.

Montagne infos – Ce journal de la fédération comportant le calendrier des stages nationaux est disponible gratuitement au local du club.

La Montagne & Alpinisme – La fédération édite une revue de grande qualité qui paraît quatre fois par an. Comme adhérent, vous pouvez vous y abonner au tarif préférentiel de 14€.

Les sites internet – Un nom à retenir :

www.clubalpinaixlesbains.org. Il est le reflet de la vie du club. Il donne toutes les dates actualisées, toutes les manifestations qui se mettent en place en cours d'année. Il est visité quotidiennement par de nombreux membres du club. On y trouve, entre autres, les programmes, un formulaire d'adhésion, le récit de diverses activités... Des informations plus générales sur le site national : www.ffcam.fr.

La bibliothèque – Vous pouvez emprunter gratuitement livres, revues, topoguides et cartes lors des permanences. Pour certains ouvrages, une caution peut vous être demandée.

Les permanences – Le secrétariat est ouvert lors des permanences le mardi et le vendredi de 18 h à 19 h 30.



Si une information vous manque, n'hésitez pas à questionner Odile, notre secrétaire, et tous les bénévoles du club.